

RAPPORT MUNICIPAL N° 7-2-21

Au Conseil communal de et à Chavornay

CK/sw-10.03.03

Chavornay, le 29 mars 2021

Motion de M. Olivier Briand

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La motion de M. Olivier Briand du 06.04.2017 a été acceptée par le Conseil communal. Elle a la teneur suivante :

Je soussigné, dépose une motion qui charge la Municipalité de présenter une étude sur la faisabilité de créer un aménagement sécurisé le long de la rue de la Cité côté route cantonale.

En effet, cette rue, en dehors des logements contient une garderie, un bar à vins « le 18 », une école et depuis peu, une maison pour personnes âgées et à mobilité réduite.

Cette rue permet aux habitants de se rendre dans les commerces de la croisée, à la poste, à la gare pour prendre le train ou un bus et c'est nouveau et heureux, d'un marché les vendredi matins.

Il serait bon que les usagers puissent se déplacer à pieds voir avec leurs « déambulateurs », en toute sécurité (mobilité douce).

La création de cet aménagement sécurisé permettrait de rejoindre le trottoir protégé par une barrière qui existe depuis le No 28 de la rue de la Cité et du carrefour qui permet de rejoindre la route d'Yverdon.

Introduction

La Municipalité avait en 1999 entamé une démarche pour limiter la vitesse à 30 km/h dans plusieurs secteurs du village de Chavornay. Cette démarche a finalement abouti en 2004 à une décision du Conseil communal de Chavornay créant un certain nombre de secteurs 30 km/h dans la Commune. On peut dire que Chavornay a fait preuve d'un esprit de pionnier dans notre région. Au long des années ces secteurs se sont complétés et actuellement un projet proche d'aboutir limitera la vitesse à 30 km/h sur la route du Verneret.

Dès 2016, avant le dépôt de la motion de M. Briand, la Municipalité s'est inquiétée, d'une manière générale, de la circulation et de la sécurité dans le quartier de la Cité.

Il est à remarquer que la circulation dans tout le quartier de la Cité a été limitée à 30 km/h depuis de nombreuses années. Plus précisément, pour répondre à la volonté du règlement du plan de quartier « Lougilloux-Mollenchire » qui a privilégié de grands espaces de verdure ainsi que des places de jeux sur les parcelles privées et favorisé la mixité entre piétons et véhicules.

Il faut également noter que la plupart des routes du quartier ont été construites sur les terrains privés. Le corollaire c'est que de nombreuses conventions et servitudes devaient être signées entre les propriétaires. Malheureusement, dans de nombreux cas ces documents n'ont pas été signés au moment de la construction des immeubles et aujourd'hui il est très difficile, voire impossible d'obtenir ces engagements. Dans certains cas la Commune a même autorisé lors des enquêtes publiques que la sortie de la parcelle se fasse par la rue de la Cité alors que le plan de quartier prévoit à cet endroit la zone piétonne!

La motion de M. Briand se limite à signaler les problèmes de la rue de la Cité proprement dite alors que les problèmes de déplacement touchent également d'autres secteurs. Il est à remarquer que depuis la création du plan de quartier initial les habitudes des habitants ont fortement évolué, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de la voiture. La municipalité a donc décidé de traiter globalement les problèmes de déplacement au-delà du but de la motion.

La circulation dans le quartier de la Cité, était et reste marqué par plusieurs problèmes ou événements, à savoir :

- Partie de la rue de la Cité qui doit être piétonne selon le plan de quartier.
- Arrivée du magasin Coop.
- Plan de quartier Moëllettes 2.
- Rue du Levant non achevée.
- Sortie de parking devant le bâtiment scolaire.

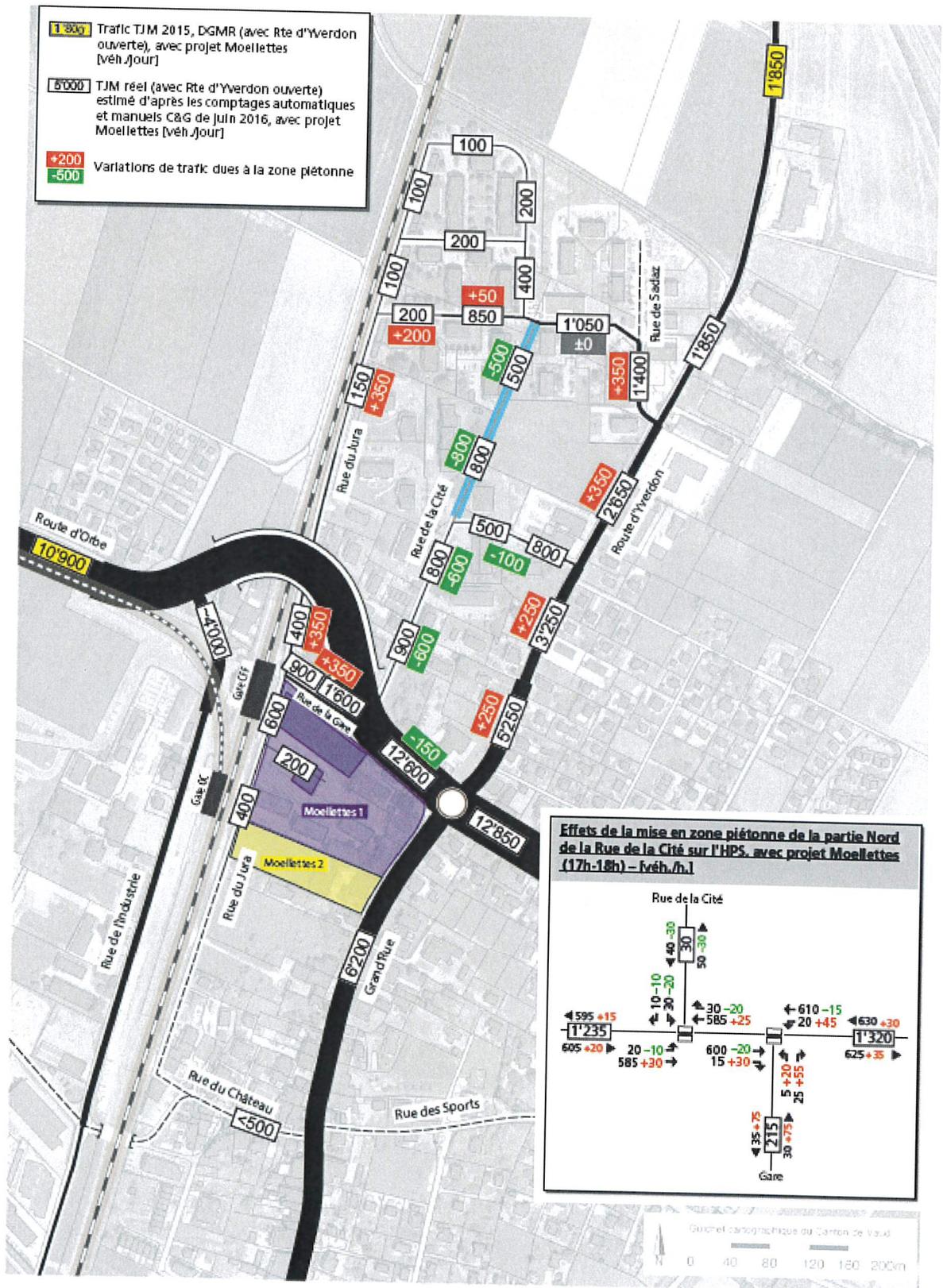
La Municipalité a donc décidé de s'attaquer à ce problème afin d'améliorer globalement la situation. Le Conseil communal a et va encore être sollicité par des préavis afin de voter les crédits nécessaires aux améliorations et travaux nécessaires.

Etude de la circulation dans le quartier de la Cité

En 2016 la Municipalité a commandé une étude globale de la circulation dans le quartier de la Cité. Cette étude était en particulier motivée par l'arrivée probable du magasin Coop et du projet de quartier Moëllettes 2 et de ses effets sur les déplacements dans tout le quartier de la gare ainsi qu'à la cité.

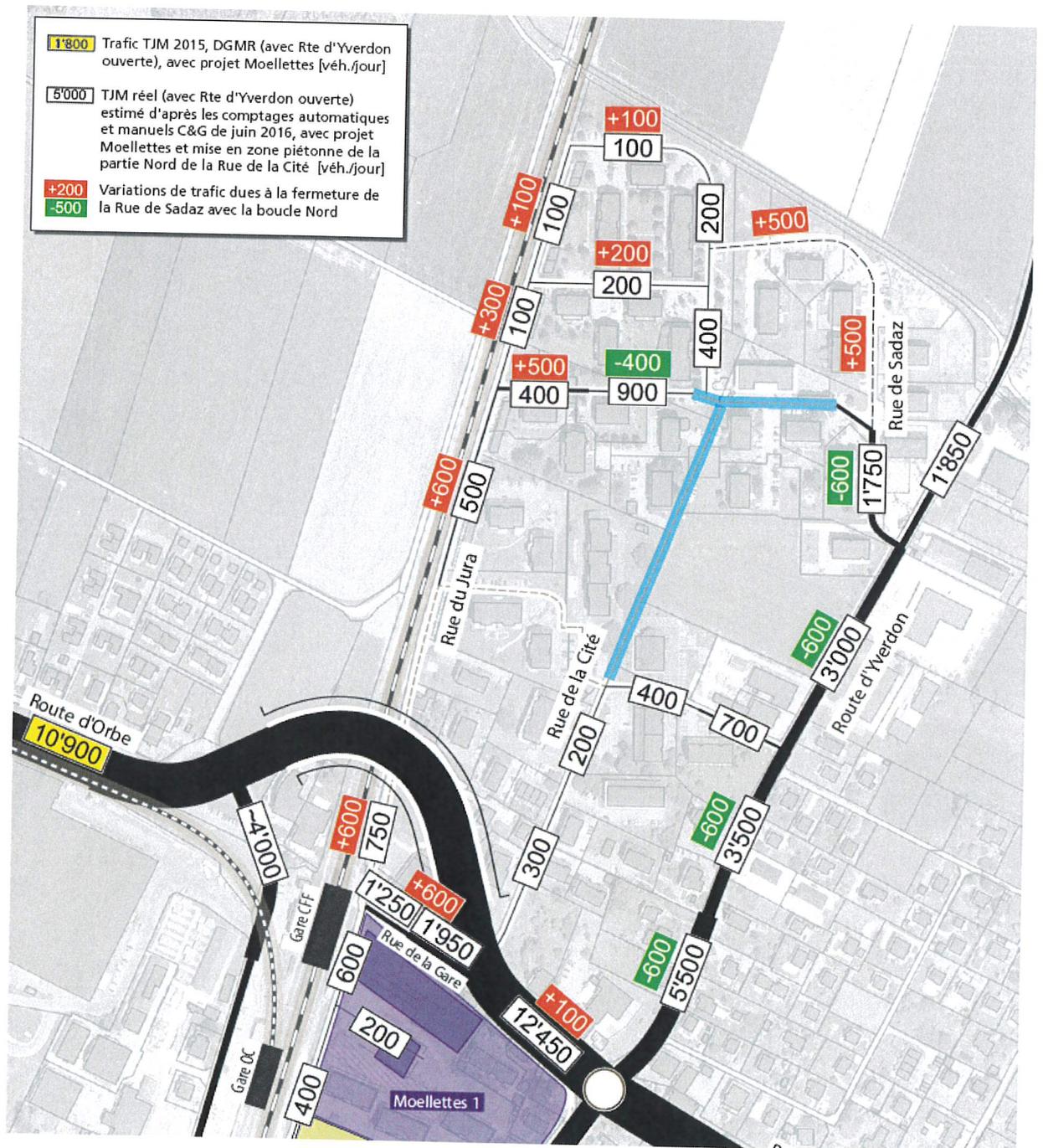
Ce rapport a été présenté le 03.04.2017 à la Municipalité donc quelques jours avant le vote de la motion par le conseil communal. Il fait apparaître les points suivants :

- Globalement la circulation sur les différentes routes est qualifiée de faible et l'impact de l'arrivée du nouveau magasin et Moëllettes 2 est faible.
- Le projet de mettre une partie de la « rue de la Cité » en zone piétonne est pertinent.
- La finalisation de la rue du Levant est indispensable et permettra de réduire la circulation sur la rue de la Cité.
- Inversion de la sortie des parkings des immeubles devant le bâtiment scolaire.
- Revoir la sortie de la rue de la Cité sur la route cantonale et modifier les feux et passages piétons.
- Prévoir si possible une liaison nord entre les deux secteurs de la Cité.



Il est à remarquer qu'avec l'ouverture de la rue du Levant et la mise en zone piétonne d'une partie de la rue de la Cité le trafic sur cette rue devrait diminuer de 200 à 300 unités pour valoir environ 300 unités à la sortie sur la route cantonale.

On peut également remarquer que la création de la boucle nord permettrait d'abaisser le trafic de 250 unités devant l'école qui baisserait à 800. A remarquer qu'en rendant la route devant l'école piétonne le trafic se répartirait sur les autres artères.



Travaux entrepris

Suite à ce rapport sur le trafic, la Municipalité a validé l'a validé comme feuille de route pour les travaux futurs.

En septembre 2018, la Municipalité a présenté au Conseil communal un préavis prévoyant la construction d'environ 50 mètres de la route du Levant. Le préavis prévoyait également la fermeture de la sortie de la route du Levant sur la rue de la Cité et la fermeture de la sortie des parkings en face de l'école.

Malheureusement, une opposition sans fondement et justification nous a amené au tribunal. L'opposant a été débouté mais cela nous a fait perdre près de 2 ans. Le projet est terminé (2020) et la circulation relative à l'immeuble de la « Résidence » et du parking des immeubles se déroule donc maintenant en direction de la sortie de la route d'Yverdon. Le trafic sur la « rue de la Cité » a été diminué.

Comme le prévoyait l'étude globale de circulation un préavis a été déposé au Conseil communal en décembre 2020. Il prévoit la mise en zone piétonne de la rue de la Cité et la sécurisation et l'aménagement devant le bâtiment scolaire. Le passage à 20 km/h de la place devant le bâtiment scolaire a pour le moment été refusé par la commission cantonale compétente. Les travaux seront entrepris cette année encore. La « rue de la Cité » piétonne ne sera empruntée que par le bus scolaire. Malheureusement il existe quelques places de parc qui ne peuvent être supprimées pour le moment mais ces voitures heureusement ne bougent que très peu. Sur son parcours piéton, la rue sera donc sécurisée et le cheminement sur plaques de béton à côté de la rue sera supprimé.

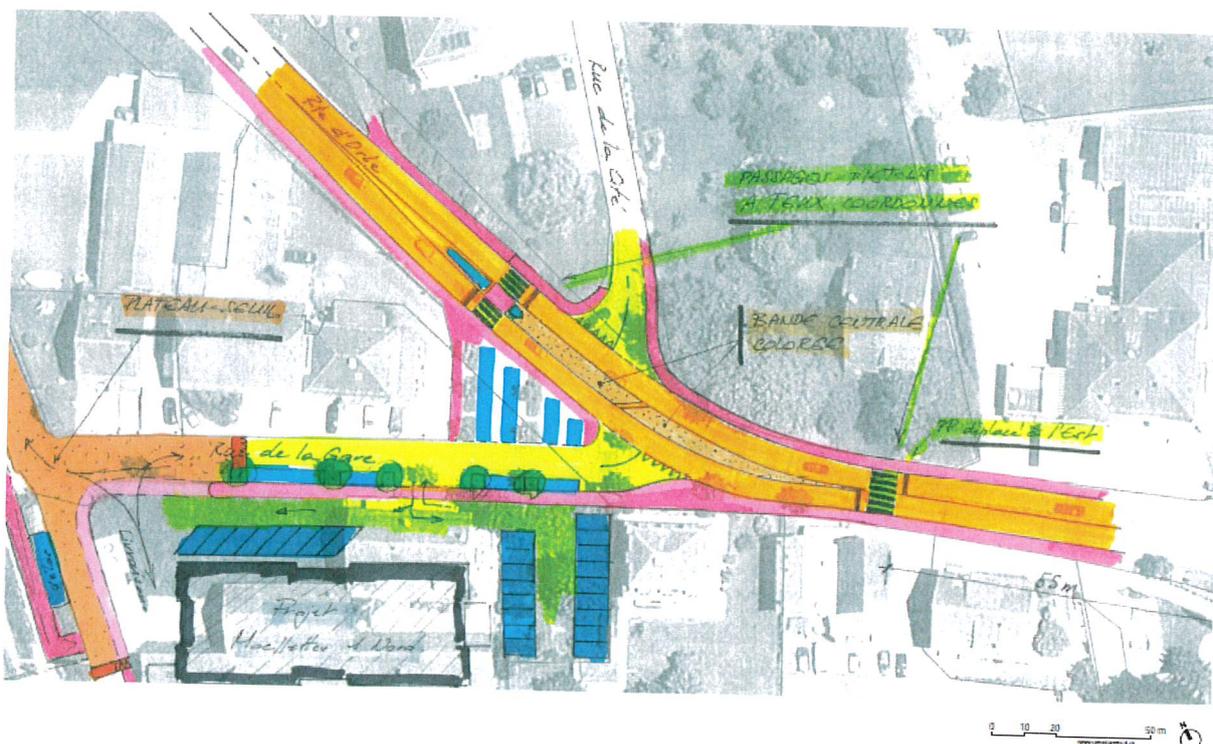
Travaux à entreprendre

Après la finition de la route de Corcelles la Municipalité entreprendra les travaux à la jonction de la rue de la Cité et de la route cantonale dans le but de sécuriser le cheminement de mobilité douce.

Ce réaménagement prévoit le déplacement du passage piéton, la création d'un deuxième passage piéton tous deux régulés par feux.

La sortie depuis la rue de la gare doit également être aménagée, la route doit obtenir un terre-plein central et des trottoirs doivent être créés et améliorés.

Nous avons actuellement des discussions avec les propriétaires concernés du quartier de la Cité afin de créer une liaison routière à l'extrémité nord. Cela permettrait de rendre le secteur devant le bâtiment entièrement piéton.



En résumé les travaux suivants ont été réalisés ou vont être réalisés:

- Etude de la circulation du quartier
- Réalisation de la rue du Levant, fermeture de la sortie sur rue de la Cité et de la sortie devant l'école
- Rue de la Cité « piétonne » et sécurisation devant le bâtiment scolaire (réalisé en 2021)
- Réaménagement de l'embouchure de la rue de la Cité sur la route cantonale (après finition de la route de Corcelles)
- Création d'une liaison nord et zone piétonne devant l'école (ou 20km/h)

Conclusion

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le rapport de la Municipalité n° 7-2/21,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- De prendre acte de ce rapport.
- De poursuivre les différents projets tels que présentés.

Le Syndic

Le Secrétaire

Municipal délégué : M. Christian Kunze, syndic.